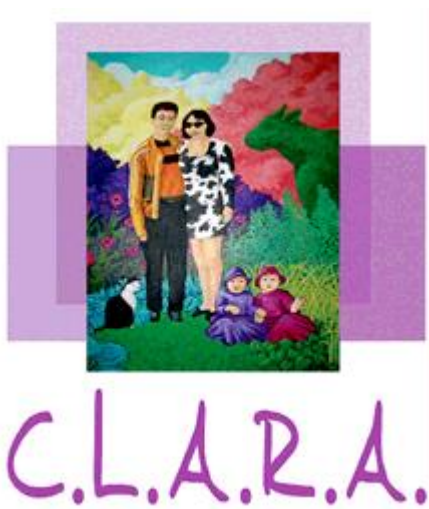


# GPA à l'étranger : les pays où aller et ceux à éviter

13<sup>ème</sup> colloque de l'association  
C.L.A.R.A. le 7 mars 2020





# I – Un cadre juridique indispensable

C.L.A.R.A.

- Il est indispensable d'aller dans un pays où la GPA est légale et encadrée, y compris en matière de filiation. Pour pouvoir appliquer la jurisprudence de la CEDH, il faut que les deux parents figurent sur l'acte de naissance
- Dans l'Union Européenne, seule la Grèce, le **Portugal** et l'**Angleterre** ont des lois qui respectent ce critère mais :
  - L'**Angleterre** n'autorise pas la GPA aux étrangers non-résidents
  - La loi **Portugaise** est suspendue pour une durée indéterminée
- L'**Inde**, la **Thaïlande**, **Israël** et le **Mexique** interdisent la GPA aux étrangers
- Seul un cadre juridique complet peut vous protéger des margoulines qui vont exploiter la misère des couples infertiles. Parmi les pays ouverts aux étrangers, seuls les **USA** et le **Canada** ont des dispositions légales pour protéger les parents. En **Grèce**, la mise en relation commerciale entre parents et gestatrices est interdite. Elle se fait donc de manière clandestine, sans possibilité de recours en cas de conflit.

## II – Le droit du sol



C.L.A.R.A.

- Le droit du sol, c'est le fait de donner la nationalité locale à ceux qui naissent sur le pays. Sans droit du sol la nationalité est fixée uniquement par le droit du sang (elle découle de la nationalité des parents).
- Sans droit du sol, l'enfant ne peut obtenir un passeport des autorités locales. Pour rentrer en France, il doit obtenir un passeport des autorités françaises.
- Depuis 2008, les consulats et ambassades français ont été systématiquement condamnés pour refus de délivrance de passeport pour des enfants nés par GPA. Ils refusent également d'appliquer la jurisprudence en ne proposant que des transcriptions partielles de l'état civil avec chantage au passeport à la clef.
- Ils faut donc absolument éviter les pays sans droit du sol : Grèce, Ukraine, Russie, Géorgie, Arménie...
- USA, Canada, et Mexique sont gouvernés par le droit du sol sans restriction.



## III – La parenté légale

C.L.A.R.A.

- En matière de GPA, la parenté légale peut être établie selon les pays par décision judiciaire, ou par simple déclaration, ou encore par une procédure d'adoption.
- Pour de nombreuses autorités, la parenté par décision judiciaire ou par adoption représente la garantie d'un certain niveau de contrôle.
- A l'inverse, la procédure déclarative représente le risque de dissimuler une fraude à l'adoption maquillée en GPA. D'autant plus incontrôlable dans des pays corrompus ou sans administration publique performante. Qualificatifs associés notamment à l'**Ukraine**, la **Géorgie** et la **Russie**.
- C'est pourquoi de nombreux pays ou institutions conditionnent la reconnaissance de la filiation à l'existence d'une décision de justice : Espagne, Allemagne, projet de convention internationale... La cour de cassation en France y fait également référence. C'est une tendance de fond.
- L'**Ukraine**, la **Géorgie** et la **Russie** fonctionnent par une procédure déclarative. Aux **USA**, la règle est de passer par une décision judiciaire. Au **Canada**, elle est possible mais pas toujours obligatoire.

## IV – Les risques en matière d'éthique et de santé



C.L.A.R.A.

- Il est fondamental d'avoir une séparation entre les activités de mise en relation, de conseil juridique, de décisions médicales et de gestion des compensations des frais de la gestatrice. Sinon c'est une situation de conflit d'intérêts avec pour conséquence des décisions qui peuvent mettre en danger votre enfant ou la gestatrice.
- L'éthique, c'est aussi la possibilité de se choisir entre gestatrice et parents d'intention, de parler une langue commune et de pouvoir nouer des relations qui permettront plus tard à l'enfant de s'approprier son histoire.
- Les taux de réussite en matière de FIV, mais surtout les risques de mortalité infantile (notamment en cas de prématurité) ou de la femme qui accouche sont à prendre en compte. Un pays low cost, c'est surtout un pays sans médecine performante pour tous, très différent de nos habitudes pour nous Français qui sommes habitués à un système de santé des plus performants au monde et quasiment gratuit.